

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1030-2

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1030-2 modifiant le règlement 1030 établissant une tarification pour les rejets industriels dans les réseaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2023.

Le règlement numéro 1030-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 15^e jour du mois de décembre 2023.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière